



Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

Conseil Municipal
Séance du 1^{er} mars 2024 – 19 heures
Convocation du 23 février 2024
Séance ordinaire

Envoyé en préfecture le 05/03/2024
Reçu en préfecture le 05/03/2024
Publié le
ID : 059-215904897-20240301-DCM_20240301_16-DE



Membres en exercice : 27
Présents : 21
Absents Excusés Représentés : 2
Absents : 4

Étaient présents : M. Alain MENSION, Maire

Mrs Mmes Karine SKOTAREK – David MORTREUX – Geneviève LECLERCQ – Cédric STICKER – Pascaline VITELLARO – Maria IULIANO – Régis SALLEZ – Bernard TRICOT – Bernard HELLEBUYCK – Michel COURTECUISE – Pascal KACZMARCZYK – Marie-Louise LEMAIRE – Maryline MARLIERE – Salvatore BELLU – Christian LEMAR – Céline CARNEAU – Stéphanie LEMAIRE – Kitty DUQUESNE – Anthony WATTEAU – Angélique GOGÉ.

Étaient absents excusés représentés : Mme Mr LANGELIN représenté par Salvatore BELLU – Angélique DHINNIN représentée par David MORTREUX.

Étaient absents : Mmes Mrs Aurélie PETIT – Clémence BARBIER – Gaëtan GRARD – Sébastien MANCHE.

Président de la séance : M. Alain MENSION, Maire
Secrétaire de séance : Mme Karine SKOTAREK, 1^{ère} Adjointe

DCM_20240301 – 16 – Formation PSC1 : prise en charge financière de la collectivité

Dans le cadre de l'organisation sur le territoire communal de formations secourisme premiers secours (PSC1) par l'AFS59 – Centre de formation Départemental du Nord - 173 rue Carnot 59450 Sin-le-Noble, association agréée pour les formations PSC1 avec un tarif de 55€ par candidat, il est proposé au Conseil municipal de prendre en charge partiellement le coût de formation PSC1 pour les administrés Raimbeaucourtois, à hauteur de 25 € par candidat.

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance
1^{ère} Adjointe,

Le Maire,

Karine SKOTAREK

Alain MENSION

Publié sur le site internet le 05 mars 2024